

des Princes &c. Septemb. 1756. 201

dimement méditée, que l'exécution en devoit être rapide, a donné enfin l'essor à la valeur Française; & lorsque les ennemis se fioient sur la force de leurs remparts, mes troupes ont emporté d'assaut la nuit du 27. au 28. du mois dernier, les ouvrages extérieurs des Forts de Mahon. La terreur a fait le reste. La Garnison a été contrainte de capituler & de se retirer à Gibraltar, abandonnant plus de 200 pièces de canon & 80 Mortiers.

Le succès d'une entreprise si importante, où mes troupes ont eu à surmonter tous les obstacles que l'art, secondé de la nature, peut mettre en usage pour la défense d'une Place, ne doit être attribué qu'à la faveur que le Dieu des Armées veut bien accorder à la justice de ma cause. C'est pour lui rendre un hommage public de ma reconnaissance, & pour le supplier de me continuer sa divine protection, que je vous fais cette Lettre, pour vous dire que mon intention est, que vous fassiez chanter le Te Deum en l'Eglise Métropolitaine de ma bonne Ville de Paris, au jour & à l'heure que le Grand-Maitre, où le Maître des Cérémonies vous dira de ma part. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous nit, Mon Cousin, en sa sainte & digne garde. Fait à Compiègne le 15. Juillet 1756.

Signé: LOUIS.

En conséquence de cette Lettre, l'Archevêque de Paris a donné un Mandement datté de son Château de Conflans le 22., & dans lequel on remarque entre autres les traits suivans, dans le rapport qu'ils ont avec le fruit qu'on retire de la conquête de l'Isle de Minorque.